



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

**Présents** : Mmes Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE et Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

**Excusés** : Mme Charlotte HIS et Mrs Éric MOROCZ et Xavier METAYER.

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mr Mickaël HARASSE

Ouverture de la séance à 19H00.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024.

✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

#### I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

##### **1. Travaux - Mr Patrice VERGER**

###### DECI

Les travaux ont bien avancé, l'installation des nouvelles bouches à incendie est presque terminée, il en reste 2 sur 6 qui seront finalisées courant 2025, dont celle de la Cité du Gros Chêne qui sera installée lors des travaux de renforcement de réseau prévus et pris en charge par le syndicat d'eau de la Paquetterie.

Les deux renforcements, Côte des Forges et Route de Louye, ont été terminés à l'automne.

Il ne faut pas oublier que depuis 2017, plusieurs hydrants ont été remplacés au fur et à mesure car avec le temps, les poteaux deviennent vétustes voir détériorés pour certains et il est difficile de les manœuvrer correctement.

Il vous sera donc proposé de délibérer pour le remplacement par des bouches de 3 hydrants qui risqueraient de ne plus être conforme pour ces mêmes raisons. Les bouches à incendie sont préférables car elles sont enterrées et de ce fait, sont moins sujet à des détériorations extérieures.

Il restera ensuite, sur un total de 25 hydrants, seulement 8 sous forme de poteau. Ceux-là ne présentent pour le moment pas de difficulté dans la manœuvre.

###### Mur du préau de l'école

Les travaux de réfection du mur ont été finalisés pendant les vacances d'octobre.

##### **2. Vie au Mesnil - Mr Nicolas MARTIN**

###### Mesnil en fête 2025

L'APE demandait que Mesnil en Fête 2025 soit décalé d'une semaine en amont (soit le samedi 28 juin) pour y inclure la Kermesse et le spectacle de fin d'année.

Aussi, nous avons été sollicités par le Tom et l'association Joker La Ferrette pour mutualiser 3 événements (2 festivals de musique + Mesnil en Fête) en 1 à Mesnil sur l'Estrée.

L'événement se déroulerait sur une journée de 14h à 23h, l'idée serait de faire venir une Guest star, Louis Bertignac durant cette journée.

Il faut maintenant affiner l'organisation (Coût de l'événement, type d'organisation) en rencontrant toutes les parties.

Nous avons rencontré Pierre Carlin, il faut rencontrer les autres parties également. Ils peuvent apporter des subventions du Département ... mais il faut voir ce que ça coûterait à la commune.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : quelles sont les conséquences, Pierre annonce habituellement une fréquentation de 300 personnes et un peu plus pour l'événement de Saint Georges Motel. Il faut avoir le retour de Pierre.

Intervention de Luc MOLANDRINO : il faut que ça reste une fête de village.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : oui, c'est ce que l'on souhaite, on a demandé à avoir plus de renseignements. Il y a aussi de nombreux avantages : des partenaires financiers, des bénévoles, un service d'ordre avec l'association Joker. Il va falloir mettre un peu plus d'argent dans le service d'ordre car nous n'étions pas encore trop connus.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : le but n'est pas que l'on dépense plus mais d'avoir des partenariats. Le service d'ordre sera fait avec une société agréée, il y aurait deux scènes.

Intervention de Fanny BODIVIT : est-ce qu'un tel événement ne risque pas de défavoriser nos commerçants ?

Réponse de Nicolas MARTIN : non, on a demandé justement que les commerçants et associations soient toujours intégrés.

Pour 2025, la fête ne sera pas décalée, elle aura donc lieu le premier week-end de juillet, mais est-ce qu'on pourrait programmer 2026 une semaine avant ?

Intervention de Fabrice BOSSUYT : je ne suis pas disponible une semaine avant car il y a la fête du poney club. C'est dommage de faire concurrence. Le jour où le poney club ne sera plus là, pas de problème. Je parle en lieu et place d'Alice et non pas en tant que Maire.

Réponse de Nicolas MARTIN : il faudrait voir avec l'école pour faire le week-end des vacances dans ce cas.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : attention à ne pas tout chambouler pour un spectacle d'école qui ne touche pas toute la population.

Réponse de Nicolas MARTIN : l'école fait quand même partie intégrante de notre village. Je vais voir avec les professeurs.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : ok, rien ne change, cela se fera au stade mais il faudra plus de bénévoles.

Réponse de Nicolas MARTIN : le marché nocturne n'a pas fonctionné cette année, il ne faudra pas le renouveler, certains exposants m'avaient prévenu qu'ils ne reviendraient pas.

Intervention de Philippe BOUCARD : pourquoi pas amorcer de nouvelles choses, il faut bien mesurer les besoins.

### 3. Communication - Mr Philippe BOUCARD

#### Gazette du Mesnil

Le bulletin municipal va être remplacé par "la Gazette du Mesnil" début 2025. Elle comportera moins de pages et sera diffusée plus souvent (janvier, xxx et septembre) , soit 3 fois par an pour mieux « coller » à l'actualité de la commune.

Habitants, artisans, entrepreneurs, commerçants, associations, clubs de sport, sont toujours invités à participer à sa réalisation en proposant leurs articles, photos et futures manifestations ou activités, à l'équipe de rédaction, à l'adresse suivante : [mesnilsurlestree@gmail.com](mailto:mesnilsurlestree@gmail.com)

Intervention de Fabrice BOSSUYT : oui, il faut coller plus à l'actualité car avec le bulletin, les informations arrivent neuf mois après. Le but étant aussi que ce soit moins cher et de le faire en interne.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : nous avons des devis ?

Réponse de Philippe BOUCARD : oui, CPI pour les impressions et un pour le maquetage.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : on pourrait tout faire en interne ? si on fait nous-même, peu importe le nombre de page.

Réponse de Philippe BOUCARD : à voir car ça va être évolutif.

Intervention de Patrice VERGER : le but était de faire une grosse économie. C'est normal de demander des devis mais il faut se positionner sur le fait de tout faire en interne ou pas.

Réponse de Philippe BOUCARD : le plus long c'est de maquetter, mettre en page. Les deux cumulés, ça ferait 1800 €. On pourrait diminuer à 1000 € pour les trois maquettages, Camille n'a pas augmenté ses tarifs et faire les impressions en mairie.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il y a eu une grosse augmentation de Camille les dernières années.

Réponse de Philippe BOUCARD : le plus important c'est CPI.

Intervention de Luc MOLANDRINO : quelle est la complexité de la mise en page ?

Réponse de Philippe BOUCARD : le temps et le logiciel qui est complexe.

Intervention de Fanny BODIVIT : et avec d'autres logiciels ? Power Point ?

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : avec Publisher c'est possible ?

Intervention de Fabrice BOSSUYT : je propose de ne pas dépasser, pour cette année, le budget de 1000 € et à terme le faire en autonomie. Il faut voir aussi le tarif de CPI pour la mise en page.

### Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket a démarré fin septembre 2024. L'application Voisins Vigilants n'a pas été renouvelée. A ce jour, nous avons 222 utilisateurs (téléphone, tablette) qui la possèdent dans leurs favoris. Pour rappel, cette application est indépendante des réseaux sociaux et est gratuite grâce à EPN.

Intervention de Nicolas MARTIN : 53 % des foyers c'est très bien.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : c'est gratuit pour la commune et simple d'utilisation.

### Vœux du Maire

La prochaine manifestation à venir est les vœux du maire qui se dérouleront le dimanche 12 janvier 2025 au Foyer Communal.

N'oubliez pas que toutes les informations de la mairie sont accessibles sur notre site internet, Facebook et sur Panneau Pocket.

Intervention de Patrice VERGER : où en est l'organisation ?

Réponse de Philippe BOUCARD : c'est une très bonne question.

Intervention de Patrice VERGER : l'an dernier, nous avons commandé chez Gourdon et JMD Traiteur. Que prévoit-on ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : comme l'année dernière, en faisant marcher au maximum les commerçants locaux.

Réponse de Patrice VERGER : ok, mais qui s'occupe des commandes ?

Intervention de Nicolas MARTIN : s'il faut, je peux le faire.

Intervention de Philippe BOUCARD : à quelle heure c'est pour faire la communication ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : à 11 heures et ne pas oublier l'accueil des nouveaux habitants.

## **4. Cimetière - Mr Luc MOLANDRINO**

Point sur les procédures de reprise des concessions en état d'abandon du secteur 3.

La procédure de la 1<sup>ère</sup> tranche est bientôt terminée. Le deuxième procès-verbal a été réalisé le 14 octobre 2024. La période d'affichage se terminera le 12 février 2025. Il restera une délibération à prendre pour valider cette procédure, et un arrêté du maire sera pris.

Après cette procédure, nous avons prévu l'enlèvement des monuments en laissant les corps en place. Le devis, en cours d'actualisation, est de 2 195 €, et les travaux, seraient réalisés au mois de juin 2025.

Actuellement, il ne reste que 3 places libres pour de nouvelles concessions, et nous demandons qu'une dizaine de corps soient relevés pour libérer de la place. Le coût estimé à environ 1 500 € est en cours de chiffrage.

Intervention de Patrice VERGER : on devait laisser les corps et marquer sur place. 1 500 € pour 10 corps me paraît peu élevé.

Réponse de Luc MOLANDRINO : c'est une estimation, le devis est en cours. Il y a des cas particuliers mais je me base sur une grille tarifaire. Selon l'état du corps, un petit reliquaire est suffisant et est moins onéreux.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : la pelleuse ne se déplace qu'une seule fois aussi.

Réponse de Patrice VERGER : il faut attendre le devis et pour 1 500 € il faut le faire.

Réponse de Luc MOLANDRINO : oui, plusieurs devis sont actuellement en cours.

Intervention de Mickaël HARASSE : pour enlever les pierres il faut passer par une entreprise aussi ?

Réponse de Luc MOLANDRINO : oui, je demande à Roc Eclair, Collin et PFG Dreux.

Pour la deuxième tranche, le deuxième procès-verbal aura lieu courant mars 2025. Des reprises de monuments pourraient être planifiées à la fin de l'année 2025.

La procédure de la troisième tranche a débuté le 10 décembre 2024. Le deuxième procès-verbal devrait se tenir en mars 2026.

Nous avons un problème avec le carré Firmin Didot. La famille a été contactée mais ne veut rien faire. Il n'y a pas de documents de concessions.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : c'est vrai que c'est en très mauvais état.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : il faut lui faire un courrier et il faudra qu'il fasse comme les autres.

Réponse de Luc MOLANDRINO : c'est un peu plus compliqué, c'est comme des célébrités, on ne peut pas faire comme pour les autres concessions, mais c'est prévu dans la prochaine tranche.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : merci à Luc MOLANDRINO et Jacques BOUTIN pour le travail qui a été fait.

## 5. Informations EPN - Mr Fabrice BOSSUYT

Nous avons reçu le rapport d'activités 2023 d'Evreux Portes de Normandie présentant les actions de notre agglomération, en termes de :

- Territoire
- Politique sociale
- Economie et emploi
- Aménagement du territoire
- Equipements et animations
- Développement durable

Le rapport complet, transmis par mail aux membres du Conseil Municipal est disponible en téléchargement sur <https://evreuxportesdenormandie.fr/1913-organisation-de-l-agglo.htm>

## 6. Acquisition terrain - Mr Fabrice BOSSUYT

La vente du terrain situé Chemin des Rouillières et cadastré A 181 ayant fait l'objet d'une délibération portant sur l'acquisition d'un bien par voie de préemption pour un montant de 9 000 € le 16 septembre dernier a été validée chez Maître Séverine BRILHAULT ce mercredi 11 décembre pour en faire une zone de stockage d'espaces verts.

## 7. Syndicat d'eau de la Paquetterie - Mme Fanny BODIVIT

Pour répondre à ses obligations, le SAEP a fait réaliser en 2023, deux études, l'une sur le prix et la qualité du service d'EAU et l'autre sur le prix et la qualité du service d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Les RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services) d'eau et d'assainissement pour l'année 2023, approuvés par le comité syndical le 12 septembre 2024 nous sont parvenus.

Pour le RPQS d'Eau, et concernant notre commune de Mesnil sur l'Estrée :

- 4 des forages sont sur notre commune (aux Forges) et produisent annuellement 255 126 m<sup>3</sup> soit 20.55% de la production d'eau 2023
- 469 abonnés pour Mesnil sur l'Estrée
- La facture d'eau annuelle se décompose comme suit :
  - Rémunération des services : abonnement annuel de 35 € + consommation à 1.42 €/m<sup>3</sup>

- Redevances des organismes publics (pollution domestique 0.08 €/m<sup>3</sup>, prélèvement d'eau 0.38 €/m<sup>3</sup>, FSIAREP 0 €/m<sup>3</sup>)

- 17 renouvellements de compteurs dans la commune en 2023

Intervention de Nicolas MARTIN : pour qui sont ces coûts ?

Réponse de Fanny BODIVIT : pour tous les particuliers, l'assainissement c'est EPN qui en a la gestion. Pour notre commune, il n'y a que l'eau qui nous concerne.

Quelques chiffres clés au sujet du services des eaux de la Paquetterie :

- 20 communes composent le SAEP
- 10 forages et 1 214 783 m<sup>3</sup> d'eau produits en 2023
- 8 425 abonnés
- 69 réclamations sur l'année 2023
- Budget annuel dédié au service de l'Eau : 2 237 990 €
- Etat des dettes pour le service de l'Eau : 1 386 391.07 € (emprunts bancaires réalisés à des fins de réalisations de travaux, sécurisations, créations de forages, constructions de bâtiments, renforcements de réseaux ...)
- 17 interventions en régie pour la gestion de fuites sur le réseau
- Réseau d'eau de 350 km et 42.5 km de branchements
- Types d'interventions réalisés : branchements de compteurs neufs, interventions compteurs, bouches incendie, extensions de réseaux
- Taux de conformité microbiologique de 100 % et physico-chimique de 91.43 % pour les prélèvements réalisés.

Pour le RPQS d'Assainissement Collectif, et concernant notre commune de Mesnil sur l'Estrée :

Pour ce service le précédent conseil ayant fait le choix d'adhérer aux Services Assainissement Collectif d'EPN, nous ne disposons donc d'aucun élément dans le RPQS d'Assainissement Collectif joint par le SAEP.

Quelques chiffres clés au sujet du service d'Assainissement Collectif de la Paquetterie :

- Les 3 compétences du service : collecte, transport et dépollution
- 4 communes adhérentes (qui sont le périmètre de l'agglomération du Pays de Dreux)
- 2 stations d'épurations forages et 1 214 783 m<sup>3</sup> d'eau produits en 2023 avec 401 Kg de charges entrantes par jour
- 3 sorties après retraitement : L'Avre, La Gervaine et les boues valorisées pour l'épandage
- 7 849 habitants profitent du service pour 3 284 abonnés
- La facture d'Assainissement collectifs annuelle se décompose comme suit :
  - Rémunération des services : abonnement annuel de 25 € + consommation de 2 €/m<sup>3</sup> à 2.36 €/m<sup>3</sup>
  - Redevance réseau collecte 0.85 €/m<sup>3</sup>

Intervention de Nicolas MARTIN : la commune n'a pas la main là-dessus, c'est logistique ?

Réponse de Fanny BODIVIT : non pas du tout.

- 0 réclamation sur l'année 2023
- Recette annuelle du service d'Assainissement Collectif : 890 774 €
- Etat des dettes pour le service d'Assainissement Collectif : 2 636 030.64 € (emprunts bancaires réalisés à des fins de réalisations de travaux d'extension de réseaux ...)
- Pour la collecte des eaux usées, c'est un réseau de 49.5 km et 26 postes de relevages : taux de desserte à 92.42 %
- Pour l'année 2024 : projet d'étude et travaux pour 1 028 000 € (poursuite d'extension de réseaux d'eaux usées et réhabilitation d'une partie de réseau)

Les rapports complets, transmis par mail aux membres du Conseil Municipal sont disponibles en téléchargement sur <https://www.paquetterie.fr/>

A savoir que le syndicat va investir à hauteur de 1 100 000 € dans le renforcement du réseau d'eau de la commune en 2025.

La rue du Calvaire, rue du Gros Chêne et Cité du Gros Chêne sont concernées et feront donc l'objet d'arrêtés de circulation entre avril et juillet 2025, le temps de la réalisation des travaux, nécessaires pour remplacer le réseau vieillissant.

Intervention de Mickaël HARASSE : c'est énorme pour une petite commune, il faut en profiter pour faire la défense incendie.

Réponse de Fanny BODIVIT : oui mais ils ont fuites sur fuites, c'est nécessaire.

## 8. Stationnements Grande Rue - Mr Bruno TAMBOURELLI

Les plots blancs installés sont abîmés car des usagers roulent dessus. Deux plots ont déjà dû être remplacés. Deux ont été rajoutés mais un a déjà été écrasé par une voiture. Des barrières Vauban ont donc été attachées aux plots.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : ce n'est pas pour embêter le monde, c'est qu'EPN risque de ne plus faire passer de lignes de bus.

Nous avons eu un rendez-vous avec EPN et un chauffeur de bus à cause des nuisances car les chauffeurs ont du mal à passer, ils doivent s'arrêter, descendre ou klaxonner.

Il va falloir trouver une solution en mettant des pots de fleurs en bois, ou tout autre obstacle non dangereux pour les usagers.

Le stationnement minutes n'est pas respecté non plus, un jour il sera peut-être nécessaire de le neutraliser également.

Intervention de Mickaël HARASSE : l'aménagement de la rue n'est pas bon.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut le vouloir quand même pour rouler dessus.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : on va devoir prendre un arrêté, l'afficher et verbaliser.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : c'est exaspérant.

Intervention de Philippe BOUCARD : sur le parking il y a des plots en béton qui ont bougé.

Réponse de Bruno TAMBOURELLI : oui, les voitures vont tout droit et emmènent les blocs de béton. Les plots en bois mis en place pour sécuriser la clôture de l'aire de jeux sont très utiles.

Intervention de Mickaël HARASSE : c'est très bien les lignes qui ont été faites sur la route de Dreux.

## II. DELIBERATIONS

### 1. Demandes de subventions - DECI

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faut poursuivre les efforts commencés en 2017 et les travaux entamés cette année afin d'assurer une défense extérieure contre l'incendie de bonne qualité sur la commune. Pour cela, il est nécessaire d'entretenir et remplacer les poteaux incendies devenus anciens et difficiles à manœuvrer pour les services de secours.

Les poteaux prévus sont :

- PI n°6 Rue du Calvaire : 2 591.23 € HT
  - PI n°15 Rue Firmin Didot : 3 870.81 € HT
  - PI n°16 Rue Firmin Didot : 3 878.14 € HT
- Montant total : 10 340.18 € HT

Monsieur le maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions et l'autorisation de signer les devis ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abst : 0

## 2. Demandes de subventions - Mise en sécurité de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de sécuriser l'accès à l'école publique. Pour ce faire, il est proposé d'installer des gâches électriques sur le portillon et sur le portail de l'école. Il ne sera donc plus possible d'accéder à l'école sans qu'un professeur ou un agent communal ouvre au visiteur qui sonnera.

Les deux devis reçus sont :

- Entrepreneur Didier HAYE : 4 300 € HT
- JMG ELECTRIC : 4 756 € HT

Monsieur le maire propose d'accepter le devis de Monsieur Didier HAYE à 4 300 € HT et demande au conseil municipal l'autorisation de faire des demandes de subventions, de signer le devis ainsi que tous les documents y afférents.

Vote :          Pour : 11                                  Contre : 0                                  Abst : 0

Intervention de Mickaël HARASSE : combien de subvention peut-on avoir ?

Réponse de Patrice VERGER : normalement 50 % minimum.

Intervention de Philippe BOUCARD : ça fonctionne avec une télécommande ?

Réponse de Nicolas MARTIN : non, c'est un visiophone.

## 3. Demande de subvention - Psychologue scolaire

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de participer aux dépenses de fonctionnement matériel du R.A.S.E.D. pour l'année scolaire 2024-2025, sous couvert de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Monsieur Nicolas MARTIN précise qu'aucune subvention n'est attribuée par l'Education Nationale, le matériel est très cher et permet de détecter des TDA/H ... et il y a de plus en plus de cas.

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 100 €.

Vote :          Pour : 11                                  Contre : 0                                  Abst : 0

## 4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celle inscrite au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale sous l'autorisation de l'organe délibérant, engage, liquide et mandate les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de 58 171.82 € soit 25% des dépenses d'investissement prévu au budget communal en 2024 hors emprunts (compte 1641) et restes à réaliser. Ces investissements auront pour affectation les comptes 203, 204182, 2113, 2131, 2135, 2138, 2152, 2157, 2158, 2183 et 2188 correspondants aux chapitres 20, 204 et 21.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abst : 0

## 5. Redevance d'Occupation du Domaine Public - RODP Télécommunications

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications,
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70388,
- De charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abst : 0

## 6. Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la collectivité au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Grade ou emploi	Catégorie	Quotité	Occupé	Vacant
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35 H	1	0
Rédacteur	B	35 H	1	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 H	2	0
Adjoint technique	C	35 H	3	2

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abst : 0

## 7. Transfert de compétence - Réseau de chaleur urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a délibéré le 15 octobre 2024 en faveur de sa prise de compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur le territoire des communes suivantes : Evreux, Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Fauville, Huest, Gauciel Miserey, Le Vieil-Evreux et Sassey.

Ce choix est motivé à la fois :

- par les capacités et qualités du réseau de chaleur urbain d'Evreux,
- par les opportunités de raccorder sur ces communes des établissements tels que le centre aquatique d'Evreux Portes de Normandie, la base aérienne militaire 105, la Musse et des bâtiments et équipements communaux de Saint-Sébastien-de-Morsent.

Les qualités du réseau d'Evreux sont notamment :

- la part importante de la chaleur renouvelable dans la chaleur fournie aux abonnés (plus de 71% en 2023),
- sa contribution ainsi à décarboner l'énergie consommée sur le territoire d'EPN,
- la stabilité des tarifs facturés aux abonnés et leur niveau inférieur aux coûts des autres énergies.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, ouvre cette possibilité d'un transfert de la compétence de seulement quelques communes à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elles sont membres.

La condition de ce transfert partiel est satisfaite dans le cas d'Evreux Portes de Normandie et des communes concernées.

Ce transfert partiel peut être opéré si un transfert total de toutes les communes n'est pas nécessaire pour le bon exercice de la compétence par Evreux Portes de Normandie, pour des raisons géographiques, de capacité technique de la chaufferie, de l'impossibilité d'avoir un seul réseau continu sur tout le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

Ainsi, l'extension du réseau de chaleur d'Evreux sur d'autres communes proches et le raccordement de sites sur celles-ci, pour leur faire bénéficier des conditions financières et environnementales en cours sur Evreux, peuvent être réalisés :

- si les communes concernées transfèrent à Evreux Portes de Normandie leur compétence relative aux réseaux de chaleur,
- si le contrat de délégation de service public avec Thermevra, transféré automatiquement à Evreux Portes de Normandie, est modifié par avenant pour étendre son aire géographique aux communes concernées.

S'agissant d'un transfert de compétence à Evreux Portes de Normandie et d'une modification de ses statuts, Evreux Portes de Normandie doit notifier à ses 74 communes membres sa délibération et les inviter à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5216-5 ;

Considérant les bénéfices du réseau de chaleur par rapport aux autres sources d'énergies,

Considérant l'intérêt de certaines Communes de bénéficier du réseau de chaleur existant,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer en faveur de ce transfert de compétence pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abst : 1

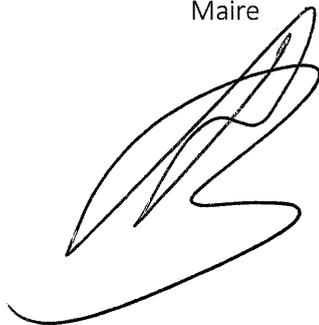
Monsieur Mickaël HARASSE s'abstient.

### III. QUESTIONS DIVERSES

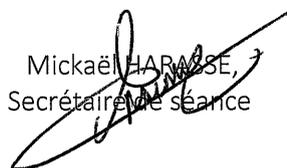
Néant.

Fin de la séance à 20 h 27.

Fabrice BOSSUYT,  
Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Mickaël HARASSE,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.